



Le PG CATM

N° 1059
JUIL./AOUT
2024

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



AVENUE FOCH



Cette année, l'itinéraire du défilé militaire du 14 Juillet a été modifié en raison des Jeux Olympiques. Organisé par le Gouverneur militaire de Paris, il a mis à l'honneur, sur l'avenue Foch, le 80^e anniversaire du Débarquement, de la Libération de la France et de la Victoire, mais aussi les armées et l'olympisme.

Le 14 juillet a déjà été célébré sur l'avenue Foch, c'était en juillet 1918. A l'époque, elle s'appelait « avenue du Bois ». La victoire était proche mais la guerre n'était pas finie.

PRÉCISIONS À PROPOS DE L'APA

(Allocation Personnalisée
d'Autonomie liée à la dépendance)

L'APA n'est en aucun cas récupérable
par les conseils départementaux.

Par contre, dans le seul cas où des
montants d'APA auraient été versés
alors qu'ils n'étaient en fait pas dus,
ceux-ci devront être remboursés.

Il ne faut pas confondre rembourse-
ment d'un trop-perçu et récupération.

Pierrette Sarrazin



*Le 8 juillet 2024, La Poste émet un timbre
illustré par un Canadair
de la Sécurité civile.*

SOMMAIRE JUIL./AOÛT 2024

- UNE - 14 juillet
- 2 - APA / Brigade olympique
- 3 - Editorial / Carnet
- 4 - 5 - Les champions résistants
- 6 - 7 - Dans les départements
- 8 - 9 - 10 - CR de l'AG
- 11 - Publicité
- 12 - 13 - Assemblée Nationale
- 14 - Lazare Pithowitz - Petit-Louis
- 15 - Note de lecture / Mots croisés
- 16 - Legs

Le général Lionel Catar commande la brigade olympique

A compter du 28 juin et jusqu'en septembre, le général Catar commandant de la 27^e brigade d'infanterie de montagne dirigera la brigade olympique, sous l'autorité du Préfet de Paris, dans le camp militaire provisoire, baptisé Alain-Mimoun, qui a été aménagé sur l'esplanade de Reuilly, près du bois de Vincennes.

«Il y a un cycle au sein des forces terrestres pour assurer des missions sur le territoire national durant l'été et, il y a deux ans et demi, c'est la 27^e BIM qui a été désignée pour l'été 2024 et suivre la montée en puissance de la préparation des Jeux de Paris», explique le général Catar. Cela tombe bien car c'est dans l'ADN de la brigade. On va fêter notre centenaire olympique.»

Avec son état-major, il dirigera quelque 5 000 soldats. Parmi leurs missions figurent la sécurisation du port d'Ivry-Charenton, sur la Seine, site clé de la cérémonie d'ouverture, le 26 juillet. «Il s'agit d'assurer la sécurisation à terre et fluviale du port et des embarcations qui seront préparées pour accueillir les délégations.»

Cette brigade olympique sera ainsi constituée de trois unités de la 27^e BIM : le 7^e bataillon de chasseurs alpins de Vercors, le 4^e régiment de chasseurs de Gap et le 2^e régiment étranger de génie de Saint-Christol (Vaucluse). Les effectifs précis de chacune de ces unités restent confidentiels.

S'ajoutent trois régiments extérieurs : le 1^{er} régiment étranger de génie de Laudin-L'Ardoise (Gard), le régiment de marche du Tchad (Haut-Rhin) et le 35^e régiment d'artillerie parachutiste à Tarbes (Hautes-Pyrénées). Par ailleurs, le 27^e bataillon des chasseurs alpins d'Annecy, appartenant à la 27^e BIM, sera envoyé à Marseille pour assurer la sécurité lors des épreuves nautiques, sous l'autorité du gouverneur militaire et du préfet maritime de la Méditerranée.

Sources : L'Essor



PLAQUES FUNÉRAIRES 300x200mm

Texte et décorations au choix, étude et devis gratuit



Documentation et tarif sur simple demande à :

SERIGRAPHIE WETTER

8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS

Tél : 03 89 69 16 67 Email : contact@serigraphiewetter.com

Rendez-vous sur notre site internet www.serigraphiewetter.com

EDITORIAL

de Paulette Chovelon
Vice-présidente

Mémoire de la Seconde Guerre Mondiale



Depuis ce début d'année 2024 et pour deux années consécutives, nous sommes entrés dans une phase de commémorations pour le 80^{ème} anniversaire de la Seconde Guerre Mondiale, mémoire des années de la Libération et de la Victoire. Les associations sont amenées à participer et à monter des projets, certains d'entre eux, présentés auprès des Conseils Départementaux des Anciens Combattants sont étudiés et souvent labellisés.

Nos associations départementales sont nées en 1945, il y a donc bientôt 80 ans. Leurs présidents ont une grande expérience en matière de commémorations, ils les suivent avec constance, avec leurs adhérents et avec leurs porte-drapeaux qui sont notre richesse et qu'il faut féliciter. Ils font également leur possible pour intégrer la jeunesse dans ces moments particuliers de la vie de notre pays.

Cependant, aujourd'hui, pour transmettre la mémoire, il faut aller au-delà des commémorations, s'investir auprès des jeunes dans les collèges, les lycées ou même les écoles primaires afin d'aider les enseignants à porter des projets mémoriels. Nous savons l'ampleur qu'a pris le CNRD, le Concours de la Résistance et la Déportation dans lequel les élèves du secondaire s'investissent et ressortent métamorphosés par l'expérience vécue.

Nous voyons fleurir des expositions qui visent à mettre en va-

leur l'histoire locale pendant la seconde guerre mondiale, ici ou là, sur des arrêts de bus ou de trams, les événements qui ont jalonné cette période tragique sont racontés, photos et documents à l'appui afin d'interpeler le voyageur. Dans des lieux publics, nous avons vu aussi l'installation de bornes audios Losonnante qui utilisent le principe de la conduction osseuse, les coudes positionnés sur la borne audio, les mains sur les oreilles, nous pouvons entendre les récits enregistrés des témoins, les vibrations sonores se diffusent via les os jusqu'au complexe auditif de l'oreille interne. Les reconstitutions en costumes d'époque participent également à cette transmission de la mémoire.

Le Ministère des Armées lance des concours auprès des jeunes générations, orientés vers le thème de la mémoire, dans des domaines très variés qui vont de l'écriture à la vidéo, en passant par la musique. Il est de notre devoir d'en parler autour de nous et aussi de motiver nos enfants, nos petits-enfants qui, nous en sommes sûrs, ont des talents qu'ils seraient prêts à partager.

Que nous soyons Ancien Combattant, Conjoint survivant, Opex ou Sympathisant, il est de notre devoir de transmettre, de passer cette mémoire à notre entourage, famille, amis, en particulier dans cette période trouble que nous traversons

CARNET JUILLET AOÛT 2024

NECROLOGIE

- C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de **Daniel COUGY**, Membre d'Honneur de notre Fédération, survenu le 15 juin dernier, dans sa 88^e année.

Elu Secrétaire Général Adjoint, puis Vice-Président de la Commission CATM de 1972 à 1978, il fut successivement membre de la Commission de Contrôle des Comptes de la FNCPCG-CATM, Secrétaire Général Adjoint et Vice-Président fédéral de 1997 à 2006, avant d'être nommé membre d'Honneur en 2006.

Ses obsèques ont été célébrées le 19 juin 2024 en l'église de TRÉLAZÉ.

Le « PG-CATM » adresse à sa famille dans la peine ses condoléances attristées.

- Nous avons été informés du décès de **Jean-Claude ETIENNE**, Président d'Honneur de l'ADCPG-CATM de la Gironde, survenu le 16 juin 2024 à l'âge de 87 ans. Il était membre du Comité Fédéral depuis 1985 et a présidé l'association départementale de Gironde de 1993 à 2021.

Ses obsèques ont eu lieu le 24 juin 2024 en l'église de DIEULIVOL.

- Le « PG-CATM » exprime ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

DISTINCTION

C'est avec plaisir que nous avons relevé au Journal Officiel du 8 juin 2024 la promotion au grade de Commandeur dans l'Ordre National du Mérite du :

Général (2s) Henry-Jean FOURNIER

Président de SOLDIS Algérie

Adhérent de l'ADCPG-CATM de Dordogne

Le « PG-CATM » adresse à l'heureux récipiendaire toutes ses félicitations.

Lancement de l'exposition « Une armée de champions : le sport sous les drapeaux »

- Du 13 juin au 31 octobre 2024, le Service historique de la Défense (SHD) organise, à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024), une exposition gratuite au château de Vincennes.
- L'exposition « Une armée de champions : le sport sous les drapeaux » met en lumière deux siècles d'activités physiques et sportives pratiquées par les militaires.
- Certaines pièces exposées, issues des fonds et collections du service historique de la Défense et d'institutions partenaires, n'ont encore jamais été présentées.

Fermeture estivale des bureaux de la FNCPCG-CATM

Du 1^{er} au 18 août inclus

La FNCPCG-CATM ravivera la flamme de la Nation à Paris

le 3 septembre 2024

LES RÉSISTANTS SPORTIFS, CHAMPIONS DE LA LIBERTÉ,

pendant la 2^e guerre mondiale

Plusieurs musées ont mis à l'honneur des portraits de grands sportifs, qui, au cœur de la Seconde Guerre mondiale, se sont engagés dans la Résistance ou dans la France Libre, en répondant à l'invitation de Patricia Miralès, secrétaire d'état chargée des anciens combattants et de la Mémoire : « En cette année olympique, souvenons-nous de ces sportifs qui ont pris les armes, de ces militaires qui sont devenus d'immenses champions, de toutes celles et ceux qui versèrent sueur et sang pour la Nation. »

Ils ont rendu hommage à des sportifs de renom avant la guerre aujourd'hui méconnus, qui étaient champions de tennis, d'escrime, de saut en hauteur, de course à pied, footballeur... et ont utilisé leur passion pour résister contre l'occupation nazie. Le musée de la Libération de Paris a réalisé son exposition à partir des biographies de Jean-Christophe Notin « Paroles de combattants ». L'Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire a rendu hommage aux « Champions sportifs décorés de la Croix de guerre » pour leur bravoure dans un conflit du XX^e siècle, au Service historique de la Défense (SHD) à Vincennes. Le musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne est allé « sur les traces des sportifs résistants », fruit d'un projet de médiation collaboratif entre le musée, le CDT94 et les étudiants du master 2 en histoire publique de l'UPEC (Université Paris-Est Créteil).

« Ces noms, bien que méconnus aujourd'hui, étaient des champions et championnes dans leurs disciplines respectives. Ils ont choisi de s'engager dans la Résistance ou dans la France Libre pendant la Seconde Guerre mondiale. Leur courage et leur détermination ont contribué à la lutte pour la Liberté pendant cette période sombre de l'histoire » expliquait-on dans ces expositions en précisant que « si l'engagement des sportifs dans la Résistance et les Forces françaises libres était minoritaire par rapport à l'ensemble de la population, leur contribution reste significative, car les gestes de résistance symboliques et les convictions politiques exprimées par ces athlètes ont eu un impact sur l'opinion publique ».

Elle distinguait deux types de démarches : les actions résistantes liées au mouvement sportif. Il s'agit de dirigeants et de membres de clubs de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) qui a constitué une section « Sport Libre ». Celle-ci a payé un lourd tribut à la lutte contre l'occupant (morts en déportation ou en prison, tués en action ou au combat), multipliant à partir de 1943 les tracts dénonçant les arrestations de sportifs, les manifestations particulièrement dans les tribunes des stades, appelant à cacher les réfractaires au STO puis en 1944 à l'insurrection.

Une détermination individuelle de sportifs, car l'environnement sportif a pu constituer un terrain favorable. À Paris, c'est certainement le vif patriotisme qui règne dans des patronages catholiques qui conduit à la Résistance des membres de l'Association sportive du Bon Conseil dont trois importants furent exécutés.

Voici quelques exemples de champions sportifs résistants pendant cette période sombre de l'histoire :

Robert Benoit : Champion automobile entre les deux guerres, en tant qu'agent secret du Spécial Opérations Exécutives (SOE), il devient membre du réseau CHESTNUT qui a organisé des cellules

de sabotage, de parachutage d'armes et munitions en forêt de Rambouillet, puis chef du réseau CLERGYMAN dont l'objet était d'établir le réseau dans la région nantaise en prévision du futur débarquement, et a rejoint le réseau TURMA VENGEANCE dans l'Essonne, avant d'être arrêté par les Allemands, déporté et assassiné à Buchenwald.

Charles Betty : Ce coureur cycliste détenteur de six records du monde sur piste et équipier du Tour de France s'est engagé tout de suite dans la Résistance. Mais il fut dénoncé et mourut de coups et de mauvais traitements en déportation au camp de concentration de Mauthausen le 18 avril 1944.

Charles Bochar : Joueur du rugby à XV, c'est un résistant de la première heure, qui a échappé à la mort à Mers-el-Kébir, et a rejoint l'un des groupes des Francs-tireurs et partisans - proche du PC - avec lequel il a participé à des opérations de sabotage. Missionné pour assassiner le collaborationniste André Langeron, il a été arrêté en 1944, interné dans le camp de Souge où il a été fusillé après avoir été torturé.

Auguste Delaune : Champion de tennis français, secrétaire général de la FSGT, membre du PC, il a rejoint la Résistance et a utilisé ses compétences sportives pour lutter contre l'occupant allemand. Il a fondé le journal clandestin Sport libre puis, courant 1942, il est devenu un des responsables régionaux du PCF, en région Picardie puis en Normandie et en Bretagne. Le 27 juillet 1943, lors d'un rendez-vous de résistants, au Mans (Sarthe), il tombe dans un guet-apens, aux mains de la police française. Blessé, il est livré à la Gestapo, torturé et meurt le 12 septembre 1943, à l'âge de 34 ans, sans même avoir révélé sa véritable identité.

Eugène Greau : Coureur cycliste entre les deux guerres, mécanicien cheminot, militant communiste, il a été résistant dans les Deux-Sèvres et a participé à des sabotages ferroviaires. C'est à la suite de l'un d'entre eux qu'il a été arrêté et déporté en Allemagne, à Sonnenbourg (aujourd'hui Stonsk, en Pologne) où il est mort, en décembre 1943, à l'âge de 39 ans.

Sébastien Guyot : Championne de France de cross-country qui a participé également aux JO D'Amsterdam en 1928, elle a été membre de la Résistance française dès 1940. Mais en essayant de faire évader son frère emprisonné au camp de Mulsanne, près du Mans, elle a été arrêtée par les Allemands en 1940, emprisonnée pendant 6 mois et décède de maladie à Paris l'année suivante en raison des mauvaises conditions de son incarcération.

Camille Leclanché : Escrimeur français, il a combattu dans la Résistance pour échapper au STO, fait partie du 1^{er} corps franc d'Auvergne qui détruisit une partie de l'imprimerie imprimant le journal Le Moniteur, journal alors possédé par Pierre Laval, qui a participé à l'évasion de 12 prisonniers à la gare de Pontmort. Arrêté à La Bourboule par la police française, transféré à Vichy, il aurait été aperçu le 4 mars 1944 en étant chargé inanimé à bord d'une camionnette.

Rino della Negra : Ancien footballeur professionnel, icône des supporters du Red Star, il a également rejoint la Résistance et a participé à une quinzaine d'actions clandestines contre les nazis au sein de l'armée française de libération (FTP-MOI). Il fait partie des 23 martyrs du groupe Manouchian fusillés en février 1944, dont une dizaine figuraient sur l'Affiche Rouge.

Georges Taïsturier : Escrimeur français, 2 fois champion olympique, il avait reçu la croix de guerre pour ses faits d'armes durant la 1^{ère} guerre mondiale. Il a choisi de résister contre les nazis au sein du mouvement Combat-Zone Nord, en prenant la direction du groupe de Compiègne, et a utilisé son sport pour soutenir la cause de la Liberté. Trahi, la plupart du groupe sera déporté, il est condamné à mort (affaire Continent) par le 2^e sénat du Volksgerichtshof et est guillotiné dans la prison de Cologne, le 7 décembre 1943.

Tola Volage : Ce triple sportif en athlétisme, tennis de table, hockey sur gazon qui a participé à des compétitions internationales, s'installe en 1940 à Lyon, où il s'investit dans le LOU, devient membre du réseau Sport Libre, cache notamment, des réfractaires au STO. Il est arrêté le 24 mai 1944, par des Militiens, remis à la Gestapo, il est abattu quelques jours après, alors qu'avec deux détenus, il tentait de s'enfuir des locaux de l'école militaire de santé.

Victor Young Perez : Ce boxeur tunisien et juif Victor Perez connut un destin tragique à cause de la guerre. En 1931, à l'âge de 20 ans, il devient le plus jeune champion du monde de boxe catégorie poids mouche (record qu'il détient toujours) Mais la Seconde guerre mondiale le conduit au camp de mort allemand à Auschwitz, après son arrestation par la police. Lors de la tristement célèbre Marche de la mort, cette évacuation ordonnée par les SS alors que la victoire des Alliés se dessinait irrémédiablement, il fut abattu dans la neige pour être sorti des rangs et être allé chercher un sac de pain à l'intention de ses camarades d'infortune, comme lui, à bout de force.

René Gallice : Figure légendaire du football français, il s'engage, dès juillet 1940 dans la France Libre en Palestine et combat avec le bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique de la 1^{ère} division de la France Libre. Cet engagement ne lui permet pas de remporter la coupe de France 1941 glanée par son club d'alors, les Girondins de Bordeaux dont il sera bien plus tard son dirigeant sportif avec son complice Jean Swiatek, avec lequel il ouvrit un célèbre magasin de sport « Gallice et Swiatek » à Bordeaux.

Paul Hierrich : Footballeur, il a participé à la défense du fort de la Justice à Belfort du 17 au 21 juin 1940 au sein du 12^e RIF (régiment d'infanterie de forteresse). Comptable aux établissements Lazare, à Mulhouse, son propriétaire de religion israélite, ayant été expulsé, il le remplace à la tête de la société mise sous séquestre par les nazis. Ce poste lui facilite la prise de contact avec de nombreux patriotes et lui permet de monter un réseau d'hébergement puis d'évasion de prisonniers de guerre français. Mais, le réseau Rohmer étant démantelé, il s'enfuit et rejoint dans un premier temps Clermont Ferrant, où il sera affecté comme officier interprète à l'état-major de la 13^{ème} division, puis repéré par les allemands, il est obligé de s'enfuir en Espagne, Gibraltar, Casablanca, Alger et enfin l'Angleterre où la rencontre avec le général Koenig lui permet de s'engager dans le premier régiment parachutiste et participer aux campagnes de Sicile, d'Italie, de France.

Jeanne-Marie Matthey-Jonais : Quatre fois championne de France de tennis de 1909 à 1912, elle est l'une des rares joueuses à avoir battu Suzanne Lenglen en compétition. Infirmière de

la Croix-Rouge pendant la 1^{ère} Guerre mondiale, elle est gravement blessée au bras et doit abandonner la compétition après le conflit. Elle fait partie de la Résistance pendant la 2^{ème} Guerre mondiale où elle est chargée de la transmission des courriers au sein d'un réseau. Arrêtée et torturée par la Gestapo, elle est déportée à Ravensbrück. Un cours porte son nom à Roland Garros.

Etienne Mattler : Footballeur international, il était le joueur le plus capé de toute l'histoire du FC Sochaux avec lequel il a remporté avec son équipe deux titres de champion de France en 1935 et 1938 et une Coupe de France en 1937, et a participé aux trois premières coupes du monde de football. Entré dans la Résistance, il est déporté, donné pour mort, il s'échappe en Suisse.

Guillaume Mercadier : Il est l'un des meilleurs coureurs cyclistes de Normandie lorsque la guerre éclate en 1940 où il s'engage dans la Légion étrangère au sein du 3^e régiment de marche de volontaires étrangers et participe aux combats de 1940. Démobilisé, il rentre à Bayeux et s'occupe de sa boutique de cycles tout en intégrant la Résistance, devenant responsable de son réseau l'Organisation Civile et Militaire, dans le Bessin. Il mène de nombreuses missions de renseignement sur les défenses du Mur de l'Atlantique, son statut de cycliste professionnel lui permettant de parcourir les routes du Bessin à vélo sans attirer la suspicion des Allemands. Il accueille le général de Gaulle le 14 juin 1944 pour son retour sur le sol français et le guide dans Bayeux jusqu'à la sous-préfecture, où de Gaulle installe son gouvernement provisoire. Guillaume Mercadier s'engage alors aux côtés des troupes alliées et participe à la libération de l'Europe.

Emmanuel Mink : Footballeur, polonais il a été un combattant juif communiste de la guerre d'Espagne où il a combattu auprès des Républicains dans un bataillon composé de nombreux réfugiés juifs polonais. Il est obligé de fuir en France où il devient résistant au sein des FTP-MOI. Arrêté lors de la rafle du Vel-d'Hiv, il est interné à Drancy, déporté dans le premier convoi à Auschwitz où il participe activement à la résistance dans le camp, notamment « au plan stratégique » de la révolte du camp qui n'aura finalement pas lieu, puis il connaît le Stutthof, et Natzwiller-Struthof où il est libéré par l'armée française en avril 1945.

Alain Mimoun : l'athlète olympique algérien à tout juste 18 ans, s'est engagé dans le 6^e régiment des Tirailleurs sénégalais, a combattu l'Afrikakorps lors de la bataille de Tunisie, participé à la campagne d'Italie au sein de la 3^e Division d'infanterie Algérienne du CEF commandé par le maréchal Juin, en étant blessé à la bataille du Mont Cassin où il a failli perdre une jambe, il a participé au débarquement de Provence.

Alfred Nakache : Nageur et joueur de Waterpolo, il est surnommé « Artem » (le poisson), et connu aussi sous le surnom de « nageur d'Auschwitz », où il a été déporté. Déchu de sa nationalité en tant que juif d'Algérie, il se rapproche des réseaux de résistance juifs comme l'Armée Juive, en aidant notamment à la préparation physique des recrues. Interdit de bassin lors des championnats de France de Toulouse en 1943, il est arrêté par la Gestapo le 20 novembre 1943, à la suite d'une dénonciation et déporté à Auschwitz où il résiste aux mauvais traitements et défie ses bourreaux en improvisant à leur insu des séances de baignade dans la piscine en compagnie de quelques camarades. Il participe à l'une des marches de la Mort, au cours de laquelle les survivants des camps d'extermination sont menés dans des camps d'internement. Il se retrouve ainsi à Buchenwald que l'armée américaine libère en avril 1945.

DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Drôme / Ardèche – Saint-Victor



Assemblée Générale 2024 des ACPG-CATM d'Ardèche et de Drôme

Ce 6 Avril 2024, la section de SAINT VICTOR, en Ardèche, recevait l'Assemblée Générale Statutaire de L'Association Interdépartementale des ACPG-CATM d'Ardèche et de Drôme. Madame Paulette CHOVELON, Vice Présidente de la Fédération et Présidente de l'Isère, nous avait fait l'honneur de bien vouloir assister et cautionner cette assemblée.

Après les travaux d'usage, rapports d'activité et financier, tous deux approuvés à l'unanimité, le Comité Exécutif ainsi que le Bureau furent élus à l'unanimité Ainsi que la Présidente sortante, Nicolle CHRETIEN.

La cérémonie au Monument aux Morts fut suivie avec recueillement.

Très belle Assemblée Générale empreinte de convivialité, terminée par un très bon repas apprécié de tous.

📍 Yonne – Sens



Cérémonie du 8 mai 2024 au Carré militaire de Sens

Mercredi 8 mai 2024, la commémoration du 8 mai 1945 a eu lieu au monument aux morts pour la France de Sens dans l'Yonne. Ensuite l'assistance s'est rendu en défilé au Carré militaire du cimetière où le LCL (RC) Patrice Mournetas, Président départemental des ACPG-CATM-OPEX de l'Yonne et Président du Comité d'Entente des associations AC du sénonais a déposé une gerbe de fleurs (Cf. photo), en présence du maire de la ville et des officiels entourés d'un public important, de nombreux anciens-combattants et de jeunes porte-drapeaux parmi les 37 présents.

📍 Isère – Grenoble



Les élèves de l'atelier « Petites Créations Entre Amis » ont commémoré, samedi 1er juin, dans les salons d'honneur de la mairie, les 80 ans de la libération de Grenoble.

Ce projet a été porté par la présidente de l'association départementale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, la ville de Grenoble et Chrystèle Chovelon, professeure de chant au Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble, sympathisante de notre Association.

Cette dernière a fondé cet atelier de création de chansons il y a 12 ans : elle encadre chaque semaine au conservatoire des adolescents avec l'objectif d'écrire des textes en français et de les mettre en musique.

Depuis septembre, le projet d'écrire des chansons autour de la libération de Grenoble a été passionnant. Les jeunes se sont emparés du sujet avec beaucoup de cœur : des chansons inédites ont vu le jour, évoquant des thèmes de la seconde guerre mondiale comme Les prisonniers de guerre, les femmes tondues, le départ vers les camps, la ligne de démarcation, les topinambours...

Mais aussi, des sujets qui touchent Grenoble de plus près : Rose Valland, le square des fusillés, la manifestation du 11 novembre 1943 et bien sûr, la libération de Grenoble

Le public a beaucoup apprécié le concert, l'émotion était au rendez-vous : la jeune génération s'est approprié l'histoire de ces années tragiques : les élèves se sont transformés ainsi en passeurs de mémoire, nous restituant le passé, avec leurs mots et leurs musiques d'aujourd'hui. Beaucoup d'émotion et d'humour, au son du piano et de l'accordéon.

📍 Manche – La Chapelle-en-Juger



DANS LES DÉPARTEMENTS

Célébration de la Paix et l'Unité en Europe - Cimetière allemand de La Chapelle en Juger

Chaque année, le 9 mai, Journée de l'Europe, nous célébrons la Paix et l'Unité en Europe. Dès 1978, que notre association d'anciens combattants a voulu, en ce lieu, montrer son attachement à la paix et à la réconciliation, 7 ans avant l'institution de cette journée de l'Europe.

Le cimetière allemand de la Chapelle en Juger est avec ceux d'Orglandes et de Huisne sur Mer, le lieu de sépulture de 34227 soldats tombés lors de la bataille de Normandie.

Le site sert, en 1944, de lieu d'inhumation pour les soldats américains. Entre 1945 et 1946, l'ensemble des dépouilles américaines est transféré vers le grand cimetière militaire américain de Colleville-sur-Mer dans le Calvados.

En 1957, le service d'entretien des sépultures militaires allemandes transfère les dépouilles de soldats allemands qui se trouvent dans de nombreux petits cimetières de la région ou dans des tombes isolées.



Ce sont ainsi 11 619 soldats allemands tombés pendant la bataille de Normandie qui viennent reposer au cimetière, parmi eux le général Erich Marcks. En 1958, le cimetière est aménagé en cinq blocs de tombes alignées et entourés de talus. Des plaques de céramiques portent le nom, le grade et les dates de naissance et de décès des soldats qui sont inhumés généralement deux par deux. Le cimetière est ceinturé par un mur de pierre avec un bâtiment d'entrée construit dans le style des églises de la région.

Le cimetière est inauguré le 20 septembre 1961.

Les associations d'anciens combattants viennent avec leurs porte-drapeaux, chaque année marquer leur attachement à l'unification dans la paix Franco-Allemande. La cérémonie commence par des dépôts de gerbes devant la stèle érigée en l'honneur des soldats américains inhumés ici avant leurs transferts à Colleville sur Mer.

Cette année, 41 porte-drapeaux étaient présents tout comme un grand nombre de représentant des autorités civiles et militaires. Après le dépôt des gerbes et les messages, nous avons écouté l'Ode à la Joie (Hymne Européen) et les hymnes nationaux.

Le secrétaire général
Yann BRUN

NDLR : Afin de pouvoir paraître dans la rubrique « Dans les départements » du PG-CATM, vos photos doivent impérativement nous parvenir sous forme numérique et le texte sous Word.

📍 Pas-de-Calais - Ablain-Saint-Nazaire



Notre-Dame de Lorette : inhumation de quatre Poilus 105 après la Grande Guerre

Leurs corps ont été découverts en 2019 à Saint-Laurent-Blangy. En ce mardi 11 juin 2024, ces Poilus sont inhumés aux côtés de leurs frères d'armes à la nécropole de Notre-Dame de Lorette à Ablain-Saint-Nazaire, lors d'une poignante cérémonie.

📍 Loiret - La Ferté-Saint-Aubin



Cérémonie du BY et lieux de mémoire des environs de La Ferté St Aubin du 02 juin 2024

Tous les ans nous honorons la mémoire des 40 étudiants patriotes appartenant au réseau «Thermopyles».

Venus de Paris pour rejoindre le maquis en Corrèze à Neuvic, accueillis à la ferme du By, lieu de transit le 8 juin 1944 en Sologne, ils furent fusillés par la Gestapo le 10 juin suite à une dénonciation d'un des leurs. Le bilan définitif des massacres du By du Cerfbois et de Grandbois fait état de 58 morts.

Cette cérémonie revêtait un caractère particulier car nous avons également célébré les 80 ans du débarquement des alliées en Normandie. Ce fut une belle cérémonie avec une participation exceptionnelle : présence d'élus des villes d'Oradour-sur-Glane et Tulle, nombreux lycéens et écoliers parisiens, bien sûr les Fertésiens, de nombreux invités officiels également, ainsi que les descendants des familles des victimes du massacre.



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU MARDI 15 MAI 2024

A l'Aéro-Club de France - PARIS

1 – OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT HUBERT CHAZEAU :

Le Président Hubert CHAZEAU ouvre la séance et remercie les présents. Cette assemblée se veut aussi Comité Fédéral pour des raisons économiques.

Avant d'aborder l'ordre du jour, un hommage est rendu à ceux qui nous ont quittés depuis le 15 novembre 2023 : M. Louis ZAJAC, Président d'Honneur de l'ADCPG-CATM du Nord, M. Bertrand DUPONT, Président de l'ADCPG-CATM de la Sarthe. Un instant de recueillement est respecté.

Décorations : Dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur au grade de Chevalier : M. Jean-Paul BOMPAS, Président de l'ADCPG-CATM du Maine-et-Loire (49).

Le Président a une pensée pour les agents pénitentiaires décédés suite à une attaque lors d'un transfert de prisonnier.

2 – RAPPORT D'ACTIVITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL Serge AUFFREDOU et DISCUSSION.

Serge AUFFREDOU remercie les membres du Bureau pour leur présence régulière et leur participation active.

Le Comité d'Honneur a perdu un de ses membres regretté, Pierre BELLET, véritable mémoire de la Fédération.

C'est désormais Christian BRETTE qui est Président de la Commission de la Médaille du Mérite Fédéral, comprenant Serge AUFFREDOU, Colette LAVAU, Claude DECOSTER et Jacky FRANCOISE.

Les Cérémonies officielles : Notre Fédération, nos Associations et Sections locales sont particulièrement attachées aux cérémonies officielles, dont le 3 septembre (anniversaire de la FNCPG-CATM).

Le Devoir de Mémoire : Les adhérents de la Fédération sont les garants de la Mémoire qu'ils transmettent aux plus jeunes. La jeunesse ne doit pas oublier ce qui s'est passé en 14/18 et 39/45, et ce qui se passe actuellement dans le monde.

La politique sociale est l'orgueil de la Fédération.

Le PG-CATM. Le « seize pages » rencontre du succès.

La cotisation fédérale de 3.20 euros depuis 2016 est passée à 4 euros au 1er janvier 2024.

La solidarité depuis 1945 demeure plus que jamais le maître-mot pour notre Fédération, nos Associations et sections locales.

Le 3 septembre 2023, en résultat d'une tombola nationale organisée par la Fédération, un chèque de 50 000 euros a été remis à l'association des Orphelins Apprentis d'Auteuil.

L'UFAC : La Fédération est représentée à l'UFAC. Le 14 mai 2024 a eu lieu son Assemblée Générale.

L'ONaCVG est devenu récemment l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre. Il faut défendre sa pérennité dans chaque département et ne pas le réduire à 16 régions pour un accueil plus proche de ses ressortissants.

La communication et le PG-CATM et ses éditions départementales. Les associations ayant des éditions départementales sont satisfaites. Toutes les Associations départementales ne sont pas abonnées au PG-CATM.

3 – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023 PAR LE TRESORIER GENERAL, GERARD POUPA

Le Trésorier Gérard POUPA, donne lecture des comptes de l'exercice 2023 arrêtés au 31 décembre 2023. Ces comptes sont une photographie à la date du 31 décembre 2023, bien qu'évoluant en permanence. L'assemblée doit approuver les comptes de 2023, dans un souci de transparence. Tous les chiffres sont disponibles dans les rapports adressés à toutes les associations.

Le Président CHAZEAU précise que la masse salariale est importante dans le déficit de la Fédération.

4 – RAPPORT LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES ET APPROBATION DES COMPTES :

Raymond GIMBERT (43), Président de la Commission de contrôle des comptes donne lecture de son rapport. Lors de l'Assemblée générale du 15 novembre 2023 les membres de la Commission de Contrôle des Comptes élus sont André DECHOZ (80 – Somme), Patrice MOURNETAS (89 – Yonne), Pierre COTTIN (78/95 – Ex Seine-et-Oise). L'activité de la commission s'est limitée à une réunion qui s'est tenue le 2 avril 2024.

Le rôle de la Commission n'est pas d'émettre un avis sur la gestion de la Fédération mais de constater le suivi comptable des opérations réalisées et leur enregistrement suivant les règles légales applicables en matière de comptabilité dans le respect du plan comptable.

Comme mentionné ci-dessus, les travaux de la Commission nous ont conduits à émettre le rapport suivant : Après contrôles, la Commission a pu s'assurer de la concordance des comptes de liaison existant pour chacun des secteurs (administratif – action sociale – Journal PG-CATM). L'ensemble des vérifications a permis de constater le respect des principes comptables et d'apprécier les montants enregistrés pour l'établissement des comptes de l'année 2023, ainsi que leur présentation. Aucune observation n'est à formuler sur la comptabilisation des opérations que nous avons pu contrôler.

Les membres de la Commission s'accordent pour déclarer à l'unanimité la régularité et la sincérité des comptes enregistrés à la date de la Commission, le 2 avril 2024. Les comptes reflètent l'image fidèle des opérations comptabilisées à cette même date, La Commission attribue ses félicitations aux personnes concernées pour l'établissement des comptes, Gérard POUPA, Trésorier, le Directeur Administratif et Financier et sa collaboratrice.

5 – APPROBATION DES COMPTES

Le Président CHAZEAU met aux voix l'approbation des comptes. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité par l'assistance.

6 – DEFENSE DES DROITS A REPARATION

Serge AUFFREDOU - La Défense des droits passe essentiellement par la Secrétaire d'Etat. Avec l'UFAC, la Fédération est d'accord sur le rattrapage du point PMI. La Fédération enverra par circulaire, un tableau sur le rattrapage du Point PMI à tous les Présidents d'associations départementales. Il y a environ 13 % de retard sur le point PMI. Un rattrapage était prévu avec la Secrétaire d'Etat. L'Etat n'accorde ce rattrapage que depuis 2010 alors que le retard date de 2005. Douze ans manquent à l'appel, avec 1,5 point par an. L'Etat donne beaucoup moins aux anciens combattants.

Pascal LÉON (86 - Vienne) Comment est attribuée la Carte du Combattant aux prisonniers FLN (Front de Libération Nationale) ? Serge AUFFREDOU va contacter un de nos interlocuteurs, membre de

la délivrance des cartes à l'UFAC pour la réponse. **Hubert CHAZEAU** ajoute que la question sera posée au Général FOURNIER de SOLDIS (Recherche des soldats disparus).

7 – POLITIQUE SOCIALE DE LA FEDERATION

Pierrette SARRAZIN (Vice-Présidente chargée du Social) présente le bilan 2023 de l'action sociale de la Fédération envers ses adhérents ou adhérentes, soit en difficulté financière exceptionnelle, soit lié à une santé dégradée.

Les subventions de fin d'année

Elles sont attribuées aux malades, aux personnes dépendantes, et aux parents d'enfant handicapé. Pour bénéficier d'une subvention de fin d'année, il faut que le bénéficiaire se soit acquitté de sa cotisation aux ACPG-CATM depuis au moins 3 ans et que l'association départementale ait versé la part fédérale. Ces subventions représentent la part la plus élevée de l'action sociale.

En 2023 le montant total est de 262 255 € :

- 235 480 € pour l'aide aux malades hospitalisés (5 887 interventions de 40 €),
- 26 775 € pour 357 subventions de 75 € aux enfants handicapés.

Pour maintenir une certaine équité entre les départements, la Fédération demande aux associations de limiter les destinataires à 15 % de leurs effectifs. Très peu de départements dépassent ce pourcentage. Si les demandes sont supérieures à 15 % l'association peut moduler le montant de la subvention (par exemple 38 € au lieu de 40) pour les demandes au-delà des 15 %, soit prendre dans les fonds sociaux départementaux lorsqu'il y en a pour compléter. C'est à l'association de gérer la somme globale reçue.

Les aides financières exceptionnelles

Des secours d'urgence peuvent être attribués dans des situations extrêmes : après une catastrophe naturelle, un séisme, une inondation, une tempête, un incendie. Le Pas-de-Calais a récemment subi des inondations à grande échelle. Le secours d'urgence pour 2024 a été fixé à 500 €.

Les adhérents aux ressources inférieures au SMIC ayant des enfants scolarisés ou étudiants peuvent recevoir en fin d'année 500 € par enfant. En 2023, 4 familles ont bénéficié de cette aide.

La Commission Sociale va devoir mener une réflexion sur la solution qui permettra de pérenniser la solidarité, essence même de la Fédération créée par les prisonniers de Guerre. **Le Président CHAZEAU** indique qu'il faudra veiller à l'attribution des fonds provenant de la vente des établissements sociaux. **Pierrette SARRAZIN** précise que quand tous les droits communs ont été saisis, le reste à charge est le plus souvent très faible. Seulement 20 associations départementales ont demandé à bénéficier de ces aides exceptionnelles en 2023. Sur plus de 80 c'est peu. La Fédération a reçu 85 dossiers. 15 ont été classés sans suite et 11 en attente de documents. **66 attributions** ont été réalisées pour un montant total de 44 680 €. **Hubert CHAZEAU** précise que chaque année se sont les mêmes associations qui déposent des dossiers. Il serait bon que ce ne soit pas toujours les mêmes qui demandent. Dans les départements, les services de l'ONaCVG constatent une baisse du nombre des dossiers ; les associations sont appelées à détecter les situations précaires.

Hubert CHAZEAU informe qu'un listing des adhérents serait souhaitable et sera demandé par circulaire.

Christophe CAILLET ajoute la possibilité de transmettre à tous un tableau Excel avec nom, prénom, date d'adhésion, adresse à remplir et qui serait stocké et à disposition, la mise à jour se faisant une fois par an. Ce doit être très facilement réalisable en dehors des pages internet.

Hubert CHAZEAU ajoute que ce listing est très important ne serait-ce que pour les expéditions de journaux. Il manque encore beaucoup trop de réponses à la circulaire dont l'objet était les retours de journaux.

Merci d'y répondre.

Concernant le retour des journaux, les listings ont été mis à jour. Malgré le changement de papier d'emballage il y en a encore trop. **Hubert CHAZEAU** ajoute que le plastique a été remplacé par le papier pour des raisons écologiques, mais aussi pour que les adresses soient plus lisibles.

Le Président CHAZEAU passe la parole à **Christophe CAILLET** pour les retours. Tout changement d'adresse part de l'abonné qui prévient la section qui renvoie à l'association départementale qui elle-même remonte l'information à la Fédération. Si les journaux sont renvoyés pour ensuite être jetés, c'est dommage. Les frais postaux s'avèrent alors inutiles. Les adresses sont gérées dans le logiciel de la société GLI qui les transmet à France Routage pour être emballés et distribués par La Poste. Toutes ces étapes compliquent le fait de savoir qui ne fait pas son travail. Dans chaque Association il faut absolument faire remonter les problèmes rencontrés surtout si les adresses sont incorrectes. A ce moment on pourra se retourner contre GLI, France routage ou La Poste, voire obtenir un remboursement. Sans cela la Fédération ne pourra pas agir. Tout changement d'adresse est facturé 1 euro, en réponse à un intervenant.

8 – LA PLACE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET DES SYMPATHISANTS DANS NOTRE FEDERATION

Par Pierrette SARRAZIN Vice-Présidente chargée du Social.

Les conjoints survivants sont les veuves d'un ancien combattant ou les veufs d'une ancienne combattante, mais aussi les personnes pacsées qui sont également ressortissantes de l'ONaCVG et dénommées partenaires. Par contre, les partenaires n'ont pas droit à la demi-part fiscale. Pour le moment il n'y a pas de carte spécifique les concernant.

Depuis 2022, les déléguées départementales des conjointes survivantes de la Fédération sont intégrées à part entière au Comité Fédéral. Elles sont invitées, comme tout membre du Comité fédéral à participer aux réunions générales, Comité fédéral, Assemblée générale, Congrès. Elles ont droit de parole et droit de vote. Elles ont été ajoutées en tant que membres ne prenant pas la place d'autres délégués. Les suppléantes ne sont pas invitées, elles remplacent la titulaire en cas d'absence. De ce fait il n'est plus nécessaire d'organiser des réunions spécifiques pour les conjointes survivantes. La Commission Nationale des Veuves s'est ainsi fondue dans le Comité Fédéral. Tous les départements sont représentés à égalité. C'est une avancée.

La demi-part fiscale :

La demi-part fiscale supplémentaire est attribuée à toute veuve dont le conjoint était en possession de sa carte du combattant à son décès.

La motion 2023 demandait que cette demi-part soit étendue aux 2% de veuves dont l'époux décédé n'avait que le TRN. Cette demande n'a pas abouti.

La motion des Veuves 2024 fait valoir que si les critères pour obtenir la carte du combattant et ceux pour le TRN sont différents, les titulaires du TRN ont eu le même parcours et ce sont souvent les décès précoces qui les ont empêchés d'obtenir la carte du combattant. A noter qu'il n'y a pas de carte délivrée à titre posthume.

Pierrette SARRAZIN propose de mettre aux voix la motion 2024 qui est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Cette motion sera adressée à Mme la Ministre accompagnée d'une lettre.

Nicole CHRETIEN (07/26 – Ardèche-Drôme) Se trouve dans le cas où le conjoint est décédé très jeune et n'a jamais pu bénéficier d'aucun avantage, elle ne peut bénéficier de la demi-part. Nicole Chrétien estime que : « Ce qui compte ce n'est pas la carte, c'est le temps passé sous les drapeaux qui donne des droits, et on ignore ces militaires appelés qui ont servi leur pays ».

9 – LE JOURNAL, LE SITE INTERNET ET LA COMMUNICATION

Paulette CHOVELON informe que deux actions sont menées, avec le Président CHAZEAU, auprès de l'ONaCVG aux Invalides pour la Mémoire des Prisonniers de guerre en ce 80^{ème} anniversaire de la Libération et l'an prochain le thème du Retour des Prisonniers de Guerre.

L'ONaCVG conçoit un ambitieux projet de jeu numérique, pédagogique et historique ayant trait aux Prisonniers de Guerre. La Fédération a été sollicitée pour son soutien, ainsi que d'autres associations. Le projet s'intitule « Lettre à un Prisonnier ». Une rencontre avec les concepteurs du jeu a eu lieu à la Fédération, qui les a introduits auprès d'un musée de la Résistance et de la Déportation qui leur a proposé des objets représentatifs. Pour l'élaboration du jeu la Fédération a fourni de la documentation. Le jeu serait disponible sur le site de l'ONaCVG. Depuis peu la Fédération n'a plus d'information sur la suite donnée, nous avons une incertitude sur le financement du projet dans sa totalité. La Fédération espère que le projet aboutira.

Avec le Président CHAZEAU, une demande auprès de l'ONaCVG a été faite pour qu'une plaque soit installée aux Invalides pour la seconde guerre mondiale auprès de la Commission des plaques des Invalides. En retour de la Commission, un argumentaire a été développé et les participants sont en accord sur le fait que l'hommage de ceux de 39/45 doit être rendu aux invalides. Notre interlocuteur a parlé des réseaux de résistance, des prisonniers de guerre et des 71 000 évasions pour qu'en 2025 une plaque aux Morts pour la France de 39/45 soit installée comme pendant à l'actuelle plaque aux Morts pour la France de 14/18 incluant l'optique d'une bravoure des soldats de 39/45 préparant la libération. Il y a déjà une plaque pour les prisonniers et les déportés qui sont rentrés à la gare d'Orsay, elle est située à l'extérieur du bâtiment qui héberge aujourd'hui le musée d'Orsay.

Le journal PG-CATM est mis à l'honneur dans les pochettes distribuées aux participants à cette assemblée et il a un succès même en dehors de la Fédération, des compliments reviennent de la part d'autres associations mémorielles. Il n'est pas aussi diffusé qu'il le faudrait dans les départements. Il existe la possibilité de s'abonner en individuel. Toutes les associations départementales ne peuvent pas abonner la totalité de leurs adhérents, mais peut-être que les Présidents peuvent intervenir auprès de ceux-ci, afin qu'ils s'abonnent en individuel pour la modique somme de 20 € à l'année. Il serait important d'en distribuer plus car c'est un gros travail que produit l'équipe qui se réunit une fois par mois afin d'assurer les 16 pages, élaborer les articles historiques, en particulier, rassembler les articles destinés aux pages départementales, et se tenir à l'affût de l'actualité.

Robert LOMBARDIN (25-Doubs) a organisé son congrès pour le 13 octobre 2023, transmis à Paris 2 jours après. La publication n'a eu lieu qu'en janvier 2024, entretemps il y a eu 3 articles sur l'Isère.

Paulette CHOVELON répond qu'il y a une file d'attente pour les pages départementales à l'intérieur du journal PG-CATM. En fonction de la taille des articles, nous pouvons utiliser de petits articles pour combler une page. Votre article était assez conséquent et prenait trop de place dans le déroulé. Elle précise, il y a les Editions départementales pour publier les comptes rendus.

Hubert CHAZEAU ajoute qu'il y a eu quatre éditions départementales en avril 2024.

Hubert CHAZEAU ajoute qu'il y a environ 80 000 adhérents et il n'y a que 25 000 publications. Si tout le monde était abonné on pourrait tirer le journal à un prix inférieur. Cela coûte cher car il y a peu de tirages et de ce fait cela intéresse de moins en moins les publicitaires.

Paulette CHOVELON ajoute que la double page des départements subit les aléas des événements, comme les commémorations par exemple. En ce moment il y a déjà une file d'attente avec le 8 mai, et pour juin les deux pages sont déjà complètes. Des articles devront passer en juillet-août. Nous sommes contingentés et il ne peut pas y avoir uniquement des articles sur les départements. Ce qui fait que

certaines peuvent être décalés dans le temps. Il n'est pas toujours possible d'assurer une parution immédiate des articles que nous recevons.

Hubert CHAZEAU, ajoute qu'un journal se prépare à l'avance, et avec le pigiste, M. Philippart il est déjà question du journal de juillet-août et même de septembre prochain.

Jacky FRANCOISE Membre du Bureau (50 – Manche) demande la parole à M. CHAZEAU qui accepte. « Dans mon département, nous faisons un journal départemental de 4 ou 8 pages selon l'actualité, envoyé chaque mois à la Fédération pour une parution avec le journal PG-CATM.

Certaines associations départementales éditent un journal indépendant sans prendre le PG-CATM. Nous appartenons à une fédération, la solidarité est forte dans le cadre de l'aide sociale, cette solidarité nous devrions la retrouver pour le journal PG-CATM, si toutes les associations départementales émettaient leurs éditions avec le journal de la fédération, le tirage en serait augmenté et le coût en diminution, les encarts publicitaires seraient plus rémunérateurs, permettant d'équilibrer les comptes du journal qui aujourd'hui sont déficitaires.

En conjuguant nos efforts, tous les adhérents seraient destinataires du journal PG-CATM et auraient les informations nationales de notre fédération dans un esprit d'appartenance et de solidarité entre nous tous ».

Le site internet de la Fédération :

Paulette CHOVELON informe que le site internet a bien été modifié comme convenu. Le prestataire est encore en cours d'intervention.

10 – LES OPEX DANS NOTRE FEDERATION,

Pierre DESTARAC (Vice-Président - Accueil des OPEX – 09 – Ariège). La Fédération compte environ 3 000 OPEX. En effet, il y a quelques années, les Fédérations d'Anciens d'Algérie ont pris conscience qu'ils allaient disparaître. Plus de la moitié des départements sont gérés maintenant par des OPEX. Le Bureau National compte deux OPEX.

La Fédération a créé une Médaille du Mérite Fédéral pour les OPEX avec le logo OPEX. En cours de création, avec le logo OPEX, des pin's, des cravates, des porte-clés.

Le Président CHAZEAU précise que les réunions du Mérite Fédéral coïncident avec les réunions de Bureau, pour éviter un déplacement uniquement pour le Mérite Fédéral.

Christian BRETTE (Président de la Commission du Mérite Fédéral) ajoute qu'il serait peut-être possible de faire au mois de septembre, une réunion réduite avec Serge AUFFREDOU et Jacky FRANCOISE en fonction du nombre de demandes. S'il n'y en a que peu, il est possible de lui adresser les propositions et les diplômes pour les signer et les retourner à la Fédération. Ce qui éviterait des frais supplémentaires pour 2 ou 3 dossiers. Maintenant il est possible de modifier, tout en coïncidant avec le Bureau fédéral, les membres de la Commission en faisant partie.

Pascal SOPHYS (40 – Landes) regrette que sur les diplômes du Mérite Fédéral ne soit pas inscrit le nom des signataires, seulement les signatures. C'est important pour les bénéficiaires.

Hubert CHAZEAU indique qu'il y sera remédié. Christian BRETTE indique qu'à l'avenir il faudra mettre le nom et la signature.

11 – DESIGNATION PAR TIRAGE AU SORT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Le Président CHAZEAU informe que suite à de gros problèmes liés aux finances et autres dans certaines associations une Commission de discipline doit être créée et propose un tirage au sort parmi les présents pour en désigner les cinq membres :

Après tirage au sort, cinq membres de la Commission de Discipline sont élus.

Sans autres questions, Le Président Hubert CHAZEAU lève la séance de l'Assemblée Générale.



Moulin de l'Aunay

Tel : 04 91 69 36 40
35 chemin de la Haute Bédoule
13240 Septèmes les Vallons

L'expérience santé au naturel depuis 30 ans

OFFRE PRIVILÈGE DOUBLE ANNIVERSAIRE SUR NOTRE SÉLECTION

Articulations : Je ne veux plus avoir mal

Arti4 associe des actifs naturels connus pour leurs bienfaits sur les articulations. **Arti4 aide à régénérer le cartilage** des articulations. Arti4 est composé de Glucosamine extraite de la carapace de crustacés, Methylsulfonylmethane, Chondroïtine extraite du cartilage de poisson et de Cuivre. Les bienfaits de ces 4 actifs se complètent et se potentialisent pour **apaiser les articulations** raides et douloureuses.(1)

Pilulier de 60 gélules. 2 gélules par jour ref. ARTI4 17,90€ **8€**

Mieux Dormir

Pour vous aider à **mieux dormir** et vous réveiller ainsi plein d'énergie, le **Complexe Sommeil** associe un actif et 3 plantes, réputés pour leurs vertus apaisantes et relaxantes : Tilleul, Aubépine, Passiflore et Mélatonine. Le Complexe Sommeil est donc la formule idéale et complète pour **retrouver un sommeil de qualité**.

Pilulier de 66 gélules. 1 à 3 gélules par jour Ref. SER66 17,90€ **7€**

Je veux retrouver des jambes légères

Les femmes sont souvent gênées par des problèmes de mauvaise circulation qui se manifestent par un gonflement et une sensation de jambes lourdes. Ces désagréments sont pénibles à vivre au quotidien. La **Vigne rouge** est un des **toniques veineux** les plus actifs, elle apporte une véritable réponse naturelle à ces problèmes. C'est l'action des anthocyanes contenus dans la Vigne rouge qui **stimule le dynamisme des vaisseaux**. Ainsi la Vigne rouge va vous apporter un véritable soulagement en contribuant à une bonne circulation dans les jambes.

Pilulier de 60 gélules. 2 à 6 gélules par jour Ref. N580 16,90€ **8€**

Le chitosan : Pour perdre du poids

Vous n'arrivez pas à mincir ? Votre organisme fait une véritable résistance à la perte de poids ? Le chitosan par son action « **absorbeur de graisse** » peut vous aider. Composé de chitine extraite de la carapace de crustacés, il agit comme une véritable éponge en absorbant les graisses ingérées durant les repas avant qu'elles ne soient assimilées par l'organisme. Grâce à cette action, le chitosan va vous aider à **perdre du poids** en empêchant la digestion et l'assimilation des graisses par le corps. Le chitosan est une solution naturelle pour vous débarrasser des kilos en trop.(1)

Pilulier de 60 gélules. 4 gélules par jour Ref. KITO 19,95€ **7€**

Curcuma Plus Bio : La racine aux mille bienfaits

Curcuma Plus **soulage les articulations**, améliore le confort digestif, renforce les défenses naturelles et protège les cellules du vieillissement. Sa formule 100% naturelle associe le Curcuma à la Pipérine. Les effets de ces actifs spécifiques se complètent pour une **efficacité multipliée par 20**. Curcuma Plus est donc la formule idéale pour bénéficier de tous les bienfaits du Curcuma.(2)

Pilulier de 60 comprimés. 2 à 4 comprimés /jr Ref. CURC1 18,90€ **7€**

Pour la Prostate

Comme beaucoup d'hommes après 60 ans, vous subissez toutes les conséquences du vieillissement de la prostate : Vous vous levez plusieurs fois la nuit, vous êtes gêné dans la journée. **L'Extrait de Courge enrichi** associe 5 actifs spécifiques connus pour leurs **bienfaits sur la Prostate** et apporte un **meilleur confort urinaire** aux hommes : Chien-dent, Épilobe, Sebal serrulata, Extrait de graine de Courge et du Zinc. Les bienfaits de ses actifs se complètent et se potentialisent. Ainsi l'**Extrait de Courge enrichi** va vous donner un meilleur confort de vie et va également vous aider à retrouver plus de vitalité.

Pilulier de 66 gélules. 3 gélules par jour Ref. PROS66 16,90€ **8€**

Eau de Colon : Pour un ventre sain

Une formule détox pour purifier votre organisme en profondeur et assurer une **bonne hygiène intestinale**. L'Eau de Colon regroupe 10 plantes qui agissent en synergie : Aubier de Tilleul, Bardane, Bouleau, Pensée sauvage, Pissenlit, Artichaut, Pruneau, Radis noir, Reine des prés et Thé vert. Les effets de ces actifs spécifiques se complètent pour une efficacité maximum. L'eau de Colon a un effet régulateur sur le fonctionnement du Colon et **facilite l'élimination des déchets toxiques**. Ainsi l'Eau de Colon vous permet de retrouver un ventre sain. Avec l'Eau de Colon vous gagnerez bien-sûr plus de légèreté et de **bien-être au niveau du ventre** mais vous ressentirez également de nombreux bienfaits sur votre organisme (haleine fraîche, dynamisme, bonne mine, et bonne humeur...)

Flacon de 250 ml. 15 ml 2 fois par jour Ref. DETNAT 19,50€ **9€**

Harmonie du couple

Sex'control Force 10 associe 10 actifs réputés efficaces **pour retrouver une sexualité épanouie**. Associant la Maca, le Tribulus terrestris, la Taurine, le Muira puama, la noix de Kola, la L-Carnitine, la Damiana, l'Arginine, le Ginkgo biloba, et le Zinc, Sex'control Force 10 est la formule idéale et complète pour **dynamiser toute la sphère sexuelle**. La formule exclusive de Sex'control Force 10 permet de lutter aussi contre l'anxiété liée à la performance. Il réduit la fatigue, améliore les performances physiques et la résistance pour une bonne libido et un plaisir partagé.(3)

Boîte de 60 gélules. 1 à 2 gélules par jour Ref. SXC10 24,90€ **9€**

L'utilisation de ces compléments alimentaires ne dispense pas d'un régime alimentaire varié. À tenir hors de portée des enfants. (1)Contient des dérivés de poissons et de crustacés. (2)Déconseillé aux personnes sous anticoagulants. (3)Réservé à l'homme adulte, déconseillé en cas de traitement antihypertenseur ou antidiabétique. Consultez votre médecin en cas de prise simultanée d'anticoagulants.

Ce superbe Cadeau est pour VOUS...

Cette Authentique PAIRE DE JUMELLES



Offert

pour toute commande

au lieu de 34,90€

Vos jumelles "OPTIC VISION" vous permettront de découvrir, d'apprécier les paysages, la nature sous un autre angle.

Livrées dans leur étui de protection, elles vous suivront partout...voyages, promenades...

LES FRAIS DE PORT

+ 0€ OFFERTS

des 15 € d'achat

BON DE COMMANDE SPÉCIAL ANNIVERSAIRE

À retourner à : **Moulin de l'Aunay**
35 chemin de la Haute Bédoule - 13240 Septèmes les Vallons
ou par téléphone au : 04 91 69 36 40

Code avantage : PGC4H

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Je paie par chèque bancaire à l'ordre du Moulin de l'Aunay

Je paie par carte Bancaire

Expire le : numéro au dos :

N°

RCS Aix en Provence 382 451 037

Désignation	Réf.	Qté.	Prix	Total
Arti4	1 pilulier de 60 gélules	ARTI4	8 €	
Complexe Sommeil	1 pilulier de 66 gélules	SER66	7 €	
Vigne Rouge	1 pilulier de 60 gélules	N580	8 €	
Extrait de Courges	1 pilulier de 66 gélules	PROS66	8 €	
Chitosan	1 pilulier de 60 gélules	KITO	7 €	
Curcuma Plus	1 pilulier de 60 comprimés	CURC1	7 €	
Eau de Colon	1 flacon de 250 ml	DETNAT	9 €	
Sex'Control Force 10	1 boîte de 60 gélules	SXC10	9 €	
Je reçois GRATUITEMENT ma paire de jumelles Optic Vision				OFFERT
Ma commande atteint 15 €, j'économise 5,25 € de frais de port				OFFERT
Ma commande est inférieure à 15 €, j'ajoute 5,25 € de frais de port				
Découvrez tous nos produits dans le catalogue joint à votre colis				TOTAL

Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour www.mangerbouger.fr - Les informations personnelles font l'objet d'un traitement informatique, nécessaire à la gestion de votre commande et de nos relations commerciales. Elles peuvent être communiquées à des sociétés tierces afin de vous permettre de recevoir leurs offres par courrier ou téléphone. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles en nous écrivant. Pour éviter de faire l'objet de démarchage téléphonique, inscrivez-vous sur bloctel.gouv.fr. Conformément au RGPD du 25 avril 2016, vous disposez des droits de retrait, accès, rectification, effacement, opposition, limitation et portabilité de vos données, et d'un droit de rétractation de vos données. Pour cela, nous écrire. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception de votre commande.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions Réponses

Question de Mme Martine Etienne (La France Insoumise – Nouvelle Union Populaire écologique et sociale – Meurthe-et-Moselle) concernant les Maisons Athos prévues par le projet de loi de finances pour 2024

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 09/04/2024 – Page 2800.

L'expérimentation menée depuis 2021 ayant démontré toute la pertinence des maisons Athos dans la prise en charge des blessés psychiques, le plan d'action ministériel 2023-2027 d'accompagnement des militaires blessés et des familles pérennise le dispositif tout en le consolidant. Il prévoit l'ouverture de dix maisons couvrant le territoire, y compris l'outre-mer. Quatre maisons sont d'ores et déjà ouvertes et la secrétaire d'Etat chargée des anciens combattants et de la mémoire a annoncé, lors de son audition sur le projet de loi de finances pour 2024, l'ouverture de deux nouvelles maisons Athos, en Occitanie et dans la région Grand-Est, afin de couvrir les besoins effectifs de prise en charge au plus près des blessés dans les territoires.

Question de Mme Hélène Laporte (Rassemblement National – Lot-et-Garonne) concernant la durée de service des combattants en Afrique du Nord

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 09/04/2024 – Page 2800.

Le décret n° 75-87 du 11 février 1975 reconnaît, notamment sous conditions relatives à la participation à des actions de feu et de combat, la qualité de combattant aux personnes ayant participé aux opérations en Afrique du Nord entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962. Depuis le 1er janvier 1998, une certaine durée de services en Algérie permet également l'obtention de la carte du combattant, ladite durée étant reconnue comme une condition équivalente aux actions de feu ou de combat. Cette durée des services, initialement fixée à 18 mois, a été régulièrement et significativement réduite, passant à 15 mois en 1999, puis à 12 mois en 2000 et enfin à 4 mois en 2004. Depuis le 1er janvier 2015, la qualité de combattant est par ailleurs étendue aux personnes civiles déployées en opérations extérieures dans les mêmes conditions que celles applicables aux militaires des forces armées françaises. Le 1er janvier 2019, ont été ajoutées à la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant les missions menées en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964. La loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2024 a modifié l'article L. 311-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) qui fixait jusqu'alors cette durée des services pour les opérations extérieures. Ainsi, en vertu de l'article R 311-14-1 du CPMIVG, la durée minimale de présence requise sur les conflits, opérations ou missions permettant d'ouvrir droit à la qualité de combattant a été réduite à 112 jours. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux personnes ayant participé à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc. Le Gouvernement n'envisage pas d'abaisser le seuil de présence

sur le territoire pour le fixer au même niveau que celui de la durée d'appartenance à une unité combattante.

Question de M. André Chassaigne (Gauche démocrate et républicaine – NUPES – Puy-de-Dôme) concernant la mise en œuvre du « Plan Blessés ».

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 09/04/2024 – Page 2801.

Le plan d'action ministériel 2023-2027 d'accompagnement des militaires blessés et de leur famille a fait l'objet de nombreuses consultations pour répondre aux préoccupations et intégrer les propositions des acteurs institutionnels et des associations du monde combattant. Il est d'une ampleur inédite au regard de sa dimension globale (blessures physique et psychique, prise en compte des combattants d'hier et d'aujourd'hui et des familles ou aidants) et de sa densité. Le nombre de mesures, leur temporalité variée comme la grande technicité de certaines nécessitent un suivi important, fin et régulier de ce plan. La secrétaire d'Etat chargée des anciens combattants et de la mémoire a donc décidé que des comités de suivi nationaux biannuels seraient mis en place, sous sa présidence, afin d'assurer sa mise en œuvre mais également une adaptation continue du plan qui permette d'ajouter, d'ajuster, de retrancher ou d'améliorer les mesures intégrées. Deux comités de suivi ont déjà eu lieu. Celui de décembre 2023 avait un double thème : simplification administrative d'un côté, accompagnement des familles de blessés de l'autre. Le monde combattant est intégré à ces comités et y dispose d'un temps de parole. La représentation nationale y est conviée par l'intermédiaire de représentants des commissions en charge de la Défense de l'Assemblée nationale et du Sénat. Les mesures du plan ont notamment pour objectif d'améliorer la prise en charge et le suivi médico-administratif en systématisant, par exemple, les visites médicales au retour d'opérations ou en renforçant la formation des acteurs à la prise en charge du stress post-traumatique. Outre les mesures de simplification de l'accès aux droits et d'amélioration de la réparation des préjudices, le plan a également pour ambition de renforcer l'accompagnement et les parcours des blessés dans la durée en renforçant, par exemple, la prise en charge psychosociale (dispositif des maisons Athos), la réparation par le sport (construction du village des blessés) ou la réhabilitation post-traumatique dans des parcours cohérents. L'enjeu de la réinsertion professionnelle des blessés est également particulièrement suivi. Des indicateurs sont mis en place et un suivi fin est organisé autour de groupes de travail internes au ministère et préalables aux comités de suivi, qui intègrent le monde combattant et la représentation nationale. L'avancée du plan se fait de manière soutenue, grâce à ces comités de suivi et à l'implication forte de l'ensemble des armées, directions et services du ministère, 59% des 119 mesures intégrées à l'heure actuelle dans le plan ont été mises en œuvre ou le seront dans les toutes prochaines semaines. A titre d'exemple, le Président de la République a annoncé, le 13 juillet, la mise en ligne de la

demande unique PMI-Brugnot sur le site de la maison numérique des blessés et de leurs familles. Le renouvellement automatique de la PMI a vu le jour au début de l'automne alors que le service des pensions et des risques professionnels de La Rochelle a mené un travail de fond conséquent afin de rendre le dispositif opérationnel. Dans les prochains mois, deux nouvelles maisons Athos seront ouvertes en Occitanie et dans le Grand-Est. Enfin, la mise en place d'un coffre-fort numérique au sein de la maison numérique des blessés et de leurs familles à l'horizon 2025 doit permettre de concrétiser la simplification administrative engagée avec ce plan.

Question de Mme Sandrine Le Feur (Renaissance – Finistère) concernant la carte du combattant pour les sous-marinières

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 09/04/2024 – Page 2802.

Le titre de reconnaissance de la Nation (TRN) a été créé en 1968 pour récompenser les militaires ayant pris part aux opérations en Afrique du Nord et ne pouvant pas prétendre à la carte du combattant en ce temps. Il a été ensuite étendu aux conflits et opérations menés depuis le début de la Première Guerre mondiale. Prévues par les articles D.331-1 à R.331-5 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), l'attribution du TRN est conditionnée à une durée de service sur les territoires d'opérations extérieures (OPEX) et durant les périodes ouvrant droit à la carte du combattant, soit 90 jours. Aujourd'hui, l'octroi de la carte du combattant et du TRN est subordonné à la participation effective du militaire ou de la personne civile à une opération ou une mission comportant un risque d'ordre militaire et associée à une dimension combattante. Dès lors, à l'instar des autres militaires, les sous-marinières peuvent se voir délivrer le TRN dans les conditions ci-dessus mentionnées. A titre d'illustration, ces marques de reconnaissance ont pu être attribuées aux sous-marinières engagés dans le cadre de l'opération Harmattan dans les eaux avoisinant le territoire libyen entre le 18 mars et le 31 octobre 2011. Cependant, il convient de distinguer la posture opérationnelle, qui est remplie par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), et la participation effective à une OPEX. En raison de la nature même de leur mission, les SNLE n'ont pas vocation à être engagés dans des conflits ouvrant droit à la carte du combattant et au TRN et les membres de leurs équipes ne peuvent se voir attribuer la qualité de combattant dans le cadre de la réglementation actuelle. Néanmoins, conscient des conditions spécifiques dans lesquelles les sous-marinières des SNLE exercent leur métier, de la nature de la mission de dissuasion et des conditions de manœuvre des patrouilles, une réflexion visant une meilleure reconnaissance de ces militaires est engagée au niveau du ministère des armées.

Question de M. Olivier Falorni (Démocrate (MoDem et Indépendants – Charente-Maritime) concernant les difficultés financières que rencontrent les associations d'anciens combattants.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 09/04/2024 – Page 2803.

L'encadrement juridique des subventions susceptibles d'être versées à diverses associations doit être apprécié au regard de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui a précisé la répartition des compétences et les modalités d'action des collectivités territoriales, en supprimant la clause de compétence

générale des régions et des départements. Désormais, ces deux catégories de collectivités ne peuvent agir que dans le cadre des compétences que la loi leur attribue. Toutefois, le principe de compétences partagées est maintenu dans les domaines ayant un caractère transversal. Ainsi, l'article 104 de la loi NOTRe a modifié l'article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales, précisant désormais dans son alinéa 2 que « les compétences en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier ». La suppression de la clause de compétence générale ne fait ainsi pas obstacle au financement des associations, sous la condition que les actions et projets concernés s'inscrivent bien dans le périmètre des compétences dévolues à la collectivité territoriale, qu'il s'agisse de compétences exclusives ou partagées. Une éventuelle modification de l'article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales relèverait du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

Question de M. Didier Lemaire (Horizons et apparentés – Haut-Rhin) concernant l'augmentation de la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 16/04/2024 – Page 3014.

Conformément à l'article R.125-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), la valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI) fait l'objet d'une actualisation annuelle le 1er janvier. Cette revalorisation est calculée en fonction de l'évolution cumulée de l'indice de traitement brut – grille indiciaire de la fonction publique de l'Etat (ITB-GI) constatée lors des deux derniers trimestres de l'année N-2 et des deux premiers trimestres de l'année N-1. La valeur du point de PMI progresse donc dans les mêmes proportions que la rémunération des agents publics en activité. Le mécanisme de cette indexation reprend les conclusions du groupe de travail tripartite sur l'évolution du point d'indice de PMI remis en 2021. Pour mémoire, le groupe de travail préconisait la conservation de l'indexation du point de PMI sur l'ITB-GI, sous réserve qu'un examen de l'évolution de cet indice par rapport à l'indice des prix à la consommation hors tabac soit effectué tous les deux ans au moment de l'élaboration du projet de loi de finances. Conformément à ces préconisations, le décret n° 2022-128 a créé l'article D.125-5 du CPMIVG qui prévoit que le ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre et le ministre chargé du budget établissent, selon une périodicité bisannuelle, un rapport comparant l'évolution constatée de la valeur du point de pension et celle de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Le premier rapport sera remis au Parlement en 2024. Lorsque l'inflation s'est révélée particulièrement forte en 2022, le Gouvernement a veillé à revaloriser par anticipation la valeur du point de PMI en prenant en compte, dès le 1er janvier 2023, l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% intervenue au 1er juillet 2022. A titre exceptionnel, le Gouvernement a décidé de renouveler ce mécanisme d'anticipation pour 2024. Ainsi le point de PMI a été revalorisé de 1,5% le 1er janvier 2024, afin de tenir compte de l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 1,5% intervenue au 1er juillet 2023. Ces mesures illustrent le soin apporté par le ministère des armées à la condition des titulaires d'une PMI.

« Le plus jeune
Compagnon
de la Libération »

LES TROIS ÉCHAPPÉES BELLES DE LAZARE PYTHOWICZ, plus Jeune compagnon de la Libération

Cette fois-ci Lazare Pytkowicz n'a pu s'échapper lorsqu'un surveillant de l'école de commerce de la rue Bourdonnais lui a demandé de le suivre, car il était convoqué dans le bureau du directeur, en se demandant bien ce qu'il a pu faire. Mais là, un militaire l'attendait, médailles en sautoir : « Lazare Pytkowicz, nous vous reconnaissons comme notre compagnon pour la libération de la France dans l'honneur et par la victoire ». A 17 ans, il devenait le plus jeune récipiendaire de cet ordre créé par le Général de Gaulle. Lorsqu'il retourne dans sa classe, il mit la décoration dans sa poche : « je ne voulais pas que les copains se fichent de moi ! ». L'historien Jean-Christophe Notin qui a déjà dédié plusieurs ouvrages à cette chevalerie, vient de publier « Petit Louis » qui raconte la trajectoire fulgurante de ce jeune Juif communiste qui échappa trois fois aux griffes de la police française, de la Gestapo et de la Milice.

Au moment de l'armistice, Lazare Pytkowicz a 12 ans, vit avec sa famille rue de Clignancourt à Paris. Très vite, il aide son frère et une de ses sœurs aînées qui distribuent des tracts - comme celui appelant à la manifestation des étudiants le 11 novembre 1940 - et de petits journaux anti allemands. Au printemps 1942, son frère et une de ses sœurs sont arrêtés et condamnés à dix ans de prison par le tribunal militaire allemand de la rue Boissy d'Anglas avant d'être déportés en Allemagne. Avec le reste de sa famille, Lazare à 14 ans, est arrêté à son tour, le 16 juillet 1942 lors de la rafle du Vel' d'Hiv' au cours de laquelle sont arrêtés à Paris par la police française, plus de 12 000 Juifs. Avec l'autorisation de son père, profitant d'une bousculade et ayant arraché son étoile jaune, Lazare parvient à s'échapper du Vélodrome.

Il demeure quelque temps dans la famille de son grand copain Jean Haut dont la mère est la sœur d'Etienne Moulin membre de la résistance (Réseau Thermopyles) qui lui fait faire de faux papiers. Il quitte la capitale fin 1942 dans le but de gagner l'Algérie, avec une étape à Lyon, dans une pension de famille où il devint Louis Picot. Mais Etienne Moulin est arrêté. Des membres de son réseau de résistance le préviennent de cette arrestation, lui annoncent qu'il va être « mis au vert » et installé à la campagne. Il refuse en déclarant qu'il veut se battre contre les Allemands. Il devient agent de liaison des groupes francs des Mouvements unis de Résistance (MUR) en janvier 1943 alors qu'il n'a pas quinze ans, faisant preuve d'une résolution et d'une audace exceptionnelle pour son âge. Il transporte dès lors, des documents parfois cachés dans le guidon de son vélo, de l'argent et parfois des armes pour les MUR. Officiellement, il est étudiant et loge dans une pension de famille. Après l'arrestation de Jean Moulin, le 21 juin 1943, il planque près de la prison de Montluc pour aider à son éventuelle évasion

Comme si, de rien n'était

Le 24 octobre 1943, Petit Louis est arrêté par la Gestapo, sur le pont de la Guillotière à Lyon. Interrogé, notamment par Klaus Barbie qui le torture. « Lorsqu'on lui demande s'il aurait parlé. Il répond non en souriant, « jamais » ! Puis se reprend et dit, confondant de modestie : « Mais, attention, je n'ai pas subi le supplice de la baignoire. Seulement les coups » rapportait-il à Régis de Castelnau dans Le Monde du 22 juillet 2021. Il réussit à induire en erreur les inspecteurs qui le questionnent et se fait conduire par eux à un faux rendez-vous nocturne d'où il parvient à tromper leur surveillance et à s'échapper malgré les coups de feu qui lui sont destinés. Immédiatement, il se remet en contact avec son groupe et reprend son activité.

Trop connu désormais à Lyon, il est « brûlé » et envoyé à Paris comme agent de liaison des groupes francs du Mouvement de Libération nationale (MLN), nouvelle appellation des MUR, que commande Serge Ravnanel et récemment installés à Paris.



Le 27 janvier 1944, Porte Dorée à Paris, il est arrêté une troisième fois par la Milice dans le cadre des arrestations concernant un complot ourdi contre Darnand. Il est transféré successivement de Paris à Lyon, Vichy et Moulins sous la responsabilité de la Milice. Il est ensuite remis entre les mains de la Gestapo. En juillet 1944, les Allemands, devant l'avance rapide des Alliés, décident de transférer les prisonniers de Moulins à Paris avant de les déporter en Allemagne. A la gare de Lyon, le 14 juillet, au moment de sa déportation, il parvient une nouvelle fois à s'échapper en se noyant dans le flot des voyageurs.

Après la libération de Paris, n'ayant aucune nouvelle de ses parents et de sa sœur (ils ne reviendront pas d'Auschwitz), il est pris en charge par la famille Haut qui l'avait hébergé en 1942 à qui il fera obtenir la médaille de Juste parmi les Nations et qui l'encourage à reprendre ses études. Il entreprend alors des études de commerce comme si de rien n'était, et entre à la société Monoprix dirigée alors par le gendre du fondateur, Max Heilbronn, Etienne Moulin rescapé des camps et qui avait été son premier protecteur après la rafle du Vel d'Hiv, terminant sa carrière comme chargé de pouvoir. Lazare Pytkowicz est décédé le 12 octobre 2004 à Paris où il est inhumé.

Paul Philippart

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 265

HORIZONTALEMENT

- 1 - Beaucoup plus sereine
- 2 - De la famille des moracées - Substance riche en calcaire
- 3 - Antonyme d'augmentation (s)
- 4 - Expérimentée - Aide à la montée
- 5 - Ne se défait pas - Recommande vivement
- 6 - Habitant des Rocheuses - Note
- 7 - Vin de palmier et de cocotier - Peuvent servir pour les bateaux et les cabas
- 8 - Facilite le transport - Dans cet événement fortuit il y avait un passage obscur
- 9 - Permet de tirer des plans (utopiques ?) - Réjouit la geisha - Se dit d'une échéance
- 10 - Direction ventée - Fait 576 mètres en Asie - Que du Blanc

VERTICALEMENT

- A - Mis sous tensions
- B - De nos jours ne servent qu'aux pratiques sportives - Odeur de fenouil
- C - Métiers cinématographiques
- D - Droit d'utilisation - Plat de Provence
- E - Doit être utilisé chez la « la Mère Michèle » - Plus facile à boutonner qu'à monter
- F - Pour les nostalgiques du « 36 à Asnières » - Fait l'étonné
- G - Rien à voir avec les religieux de Saint François - Décorée
- H - Ebréchés - Association connue dans les entreprises
- I - Proche de Mayenne - Au bout de la ligne
- J - Restera toujours une mauvaise odeur (à l'envers) - Forte charpente.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME 265

HORIZONTALEMENT

- 1) DEBOULER
- 2) ELEVEE - INO
- 3) TETU - UVEE
- 4) EGALE - ICEC
- 5) RASAGES - SO
- 6) IN - TOREE
- 7) OTAI - ER - RL
- 8) REPONS - SAO
- 9) ONU - SEMI
- 10) EUS - EAU ER.

VERTICALEMENT

- A) DETERIOREE
- B) ELEGANTE
- C) BETAS - APOS
- D) OVULATION
- E) EU - EGO - NUE
- F) LEU - ERES
- G) VISER - SU
- H) RIEC - SE
- I) NEES - RAME
- J) VO - COULOIR.

NOTE de LECTURE



(Mention spéciale du jury des « Galons de la BD »)

Blake Et Mortimer : Un autre regard sur Blake & Mortimer - L'Art de la guerre

À New York, le capitaine Francis Blake doit prononcer à l'ONU un discours en faveur de la paix devant huit cents délégués venus du monde entier. Au même moment, dans la section des antiquités égyptiennes du Metropolitan Museum, un homme vandalise la stèle d'Horus avant d'être arrêté par la police. Francis Blake et Philip Mortimer, informés de l'incident par le FBI, connaissent bien cet homme. Il s'agit d'un certain Orlík. Mais celui-ci, plongé dans un état catatonique, a perdu la mémoire. Alors que nous sommes à la veille de l'ouverture de la conférence pour la paix, Blake et Mortimer mènent l'enquête. Le temps presse, car tout incite à penser qu'une grave menace pèse sur l'ONU... Admirateur de l'univers de Jacobs, Floc'h allie sa passion de la « ligne claire » à sa maîtrise de la couleur pour s'approprier avec maestria ces personnages mythiques, qui visitent New York pour la première fois. José-Louis Bocquet et Jean-Luc Fromental signent pour lui un scénario sur-mesure.

Date de parution : 27/10/2023

Editeur : Blake Et Mortimer

Collection : Blake Et Mortimer Vu Par

Nombre de pages : 128

Prix FNAC : 23 €

Le PG CATM

73^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
JUILLET / AOÛT 2024 - N° 1059

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.

Directeur de la publication : H. CHAZEAU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON

Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org

Abonnements :
Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00



DONS & LEGS

FNCPG-CATM

DONNER ou **LEGUER** par testament
à la FNCPG-CATM

C'est **PERMETTRE** à Votre Fédération
de **PÉRENNISER** son action sociale
auprès des Anciens Combattants
Veuves dans la détresse
et dans ses actions humanitaires

**« Un choix
qui vous appartient »**

- Vous souhaitez faire pérenniser les valeurs du Monde combattant.
- Continuer à aider ceux qui sont dans le besoin et la souffrance.
- Vous avez des héritiers directs mais vous voulez poursuivre un engagement solidaire.
- Vous n'avez pas d'héritiers directs, mais vous ne voulez pas que les biens acquis tout au long de votre vie reviennent à l'Etat.

COMMENT PROCÉDER

- Avec effet immédiat par don en numéraire ou en nature.
- La reconnaissance de l'utilité publique de notre association permet au donateur de bénéficier de réductions fiscales (66 % de votre don).
- Avec effet à votre décès par un legs.

**«Votre succession relève d'une longue réflexion,
qu'il vous faut aborder avec sérénité.»**

Une fois votre décision prise, **vous devrez alors rédiger votre testament en conséquence** et choisir de transmettre la totalité de vos biens ou seulement une partie.

Il existe essentiellement deux formes de testament

> Le testament olographe

C'est la formule la plus utilisée. Il s'agit d'un testament entièrement rédigé de votre main, sur papier libre. Pour être valable, il doit être impérativement daté et signé.

> Le testament authentique

Vous dictez votre testament, soit à votre notaire en présence de deux témoins qui ne doivent avoir aucun lien de parenté ni avec vous ni entre eux, soit avec deux notaires et sans témoin.

La Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre
et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc
reconnue d'utilité publique
depuis le 1^{er} avril 1948
est habilitée à recevoir toute succession
en exonération totale des droits de succession.

Si vous choisissez de léguer tout ou partie de votre patrimoine ou une somme d'argent, des titres, des bijoux, des œuvres d'art, des immeubles et tout autre bien qui vous appartient, votre notaire pourra vous apporter les meilleurs conseils et vous accompagner dans vos démarches testamentaires.

Après vérification de recevabilité, votre legs pourra revenir à votre Fédération, ou à votre association en fonction de votre choix, mais dans tous les cas, doit transiter par la Fédération Nationale qui est reconnue d'utilité publique.

**FEDERATION NATIONALE
DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
ET COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC**
6, rue de l'Amiral Courbet - 75016 PARIS
Tél. 01 53 64 20 00 - Fax 01 53 64 20 20
Courriel : secretariat.general@fncpg-catm.org
Internet : www.fncpg-catm.org

**Reconnue d'utilité par décret
en date du 1er avril 1948.**